



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES**

**N° Spécial**

**10 septembre 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 10 septembre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions- Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP N° 2020-102	09.09.2020	Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire – Abroge la décision 2020-087 du 25 août 2020.	3
DDFIP N° 2020-103	09.09.2020	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources - Abroge la décision n° 2020-007 du 6 février 2020.	5
DDFIP N° 2020-104	01.09.2020	Arrêté portant délégation de signature – Trésorerie municipale de BOULOGNE-BILLANCOURT	9
DDFIP N° 2020-105	01.09.2020	Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie municipale de CLICHY (92)	9

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Abroge la décision 2020-087 du 25 août 2020

**DECISION DDFiP N°2020-102 DU 9 SEPTEMBRE 2020 DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**L'Administrateur des Finances publiques, responsable par intérim du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté d'affectation du 28 septembre 2018 de M. Hervé MILLE, Administrateur des Finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-85 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hervé MILLE, Administrateur des Finances publiques, responsable par intérim du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Hervé MILLE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2020-85 qui m'est conférée par arrêté du 24 août 2020 sera exercée par :

Mme Anne-Marie LAPEYRE, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

Mme Sandrine PICARD, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Frédéric DARRIOUMERLE, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

Mme Céline DUPONT, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget Immobilier Logistique;

Madame Ludivine OUVRAT, inspectrice principale des Finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Nanterre ;

Mme Laura BOTTON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Vanves.

MM. Jean-Marie GERARD et Pascal TREVES, inspecteurs des Finances publiques, responsables du service « budget ».

Délégation est donnée à Mme Sylvie LAAMARI, contrôlease des Finances publiques, à MM Christophe MORYN et Vincent VALOGNES, agents administratifs des Finances publiques, M. Roland GENTRIC, contrôleur des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitations à Chorus formulaire).

**Article 2** : Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n° 2020-85 du 24 août 2020, sera exercée par :

M. Damien BEAUJARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle et, à défaut, par M. Arnaud GOSSET, inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle, et Mme Isabelle BONNET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des Finances publiques et Mme Laurence MOUSSION, contrôlease des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Anne Sophie MAILLET, inspectrice des Finances publiques, M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des Finances publiques, Mme Bakoli RAZAFINDRAKOTO, contrôlease des Finances publiques, Mme Loetitia PAYET, agente administrative des Finances publiques, M. Florian SIVRET, agent administratif des Finances publiques, et M Samuel DORE agent administratif des Finances publiques, dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD.

La présente décision prendra effet le 10 septembre 2020.

Fait à Nanterre, le 9 septembre 2020.

Hervé MILLE

Abroge la décision n° 2020-007 du 6 février 2020

**DECISION DDFIP92 N°2020-103 DU 9 SEPTEMBRE 2020 DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE POLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des concours**

M. Damien BEAUJARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

M. Arnaud GOSSET, Inspecteur principal, Mmes Isabelle BONNET et Muriel MESLEM, Inspectrices divisionnaires des Finances publiques, adjoints au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

#### Service « Gestion rémunération »

Mmes Géraldine DAUBANES et Catherine MASVALEIX, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

#### Service « Missions transverses »

Mmes Anne-Sophie MAILLET et Cyrille PONS, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

#### Service « Formation professionnelle et concours »

Mme Gaëlle SAUVAGE, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux missions du service « Formation professionnelle et concours ».

Elle reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

#### Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleuse principale des Finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple, les bordereaux de transmission de simples pièces, les attestations de service fait, les ordres de service et les commandes concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit également pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mme Anne-Sophie MAILLET, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès-verbaux y afférents.

## **2. Pour la Division « Budget, immobilier, logistique »**

M. Frédéric DARRIOUMERLE, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit tout pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Céline DUPONT, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Ludivine OUV RAT, Inspectrice principale des Finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à Nanterre, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

#### Service « Budget »

MM Pascal TREVES et Jean-Marie GERARD, Inspecteurs des Finances publiques, responsables du service « Budget », reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont amenés à participer en tant que représentants de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mme Sylvie LAAMARI, Contrôleuse des Finances publiques, et M. Christophe MORYN, Agent des Finances publiques, reçoivent les mêmes délégations de signature en l'absence de ces derniers.

#### Service « Immobilier et logistique »

##### Secteurs « Immobilier » « logistique » et « sécurité »

MM Michel PERNICE et Siméon NGIMBOUS BATJOM, Inspecteurs des Finances publiques, responsables de service au secteur « immobilier et logistique » à Nanterre, M. Eric DELAPORTE, Inspecteur des Finances publiques, Délégué départemental à la sécurité, et Mme Martine FOURNIER, Inspectrice des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont amenés à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Ils reçoivent enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

#### Groupe d'immeubles «Le Tivoli » :

M. Nicolas GRIGIS, Inspecteur des Finances publiques, gestionnaire de site pour le groupe d'immeubles « Le Tivoli » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

### **3. Assistant de prévention**

Mme Patricia LUCIANI, Inspectrice des Finances publiques, Assistante de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

### **4. Pour la Division de la Stratégie, du pilotage et de la communication**

Mme Anne-Marie LAPEYRE, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la Division de la Stratégie, du pilotage et de la communication, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division de la Stratégie, du pilotage et de la communication reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Perrine FORESTIER, Christine LABARRIERE et Anne-Lise LEPVRIER, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions. Elles reçoivent également pouvoir de signer les « bon pour accord » concernant les services faits.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Elle entre en vigueur le 10 septembre 2020.

Fait à Nanterre, le 9 septembre 2020.

Maité GABET

**Arrêté DDFIP n° 2020-104 du 1<sup>er</sup> septembre 2020  
portant délégation de signature – Trésorerie municipale de BOULOGNE-  
BILLANCOURT**

La comptable du centre des Finances publiques de BOULOGNE BILLANCOURT (92100)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de BOULOGNE BILLANCOURT dont les noms suivent :

- Catherine BISSON, Inspectrice des Finances Publiques
- Elodie MOISAN, Contrôleuse des Finances publiques.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Boulogne-Billancourt  
le 1<sup>er</sup> septembre 2020

La comptable des Finances publiques  
responsable de la Trésorerie municipale  
de Boulogne-Billancourt

Anne LEA

**Arrêté DDFIP n°2020-105 du 1<sup>er</sup> septembre 2020  
portant délégation de signature - Trésorerie municipale de CLICHY (92)**

Le comptable intérimaire de la Trésorerie municipale de CLICHY (92)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de Clichy (92) dont les noms suivent :

Mme VUKOVIC ALEKSANDRA  
M. CHEMAMA RAPHAEL

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à CLICHY le 01/09/2020

Le comptable intérimaire des finances  
publiques de CLICHY (92)

Michel CASSIGNOL  
IDIV HC

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>